

Que faire avec un doctorat en informatique ?

Carrières industrielles
Carrières académiques

Enseignant-chercheur (MCF) :

- 1. Métier**
- 2. Qualification**
- 3. Concours**

Maître de conférences (MCF) en informatique

1. Métier

2. Qualification

3. Concours

Enseignant-chercheur ?

Maître de conférences (MCF) ?

- Tous les MCF sont des enseignants-chercheurs
Mission d'enseignement et de recherche
- MCF = fonctionnaires titulaires nommés dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche.

[Accueil](#) > [Enseignement supérieur](#) > [Établissements](#) > [Établissements d'enseignement supérieur et de recherche](#)

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

138 établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

95 établissements publics à caractère administratif et autres organismes

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49705/liste-des-etablissements-d-enseignement-superieur-et-de-recherche.html>

MINISTÈRE

STRATÉGIE

ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

RECHERCHE

INNOVATION

EUROPE ET
INTERNATIONAL

[Accueil](#) > [Ressources humaines](#) > [Concours, emploi et carrières](#) > [Les métiers de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

LES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Maîtres de conférences

Article - Publication : **28.05.2018**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22657/maitres-de-conferences.html>

Missions d'un MCF

Les enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs des universités) concourent à l'accomplissement des missions de service public de l'enseignement supérieur.

- Ils participent à l'élaboration et à la transmission des connaissances, assurent la direction, le conseil et l'orientation des étudiants.
- Ils contribuent également au développement de la recherche fondamentale, appliquée et à sa valorisation ainsi qu'à la diffusion de la culture et à la coopération internationale.

Enseignement en informatique

- Enseigner dans des thèmes variés de la discipline informatique
 - Pour des publics diversifiés
- Réaliser des supports pour l'enseignement de la discipline
 - Polycopiés, livres, sites en ligne, ...
- Coordonner des équipes pédagogiques

Recherche en informatique

- Définir et mener des travaux de recherche dans la discipline informatique
- Communiquer avec d'autres chercheurs
- Publier des résultats
- Encadrer des chercheurs
- Participer à la diffusion des résultats de la recherche

Responsabilités collectives

- Administrer l'enseignement et/ou la recherche
- Gérer des contrats
- Mener des relations industrielles
- Expérimenter et faire évoluer l'environnement informatique logiciel et matériel
- Participer à l'animation et à l'administration des structures universitaires

Carrière et rémunération d'un MCF

- Le corps des maîtres de conférences comporte deux classes ("grades") :
 - une classe normale qui comprend 9 échelons ;
 - une hors-classe qui comprend 6 échelons et un échelon exceptionnel.
- Comme pour tout fonctionnaire, la rémunération principale d'un maître de conférence augmente périodiquement au fur et à mesure qu'il gravit les échelons à l'intérieur de son grade : à chaque échelon correspond en effet un indice qui détermine le montant de la rémunération principale.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22657/maitres-de-conferences.html#carriere-et-remuneration>

Carrière et rémunération d'un MCF

Traitement brut des maîtres de conférences :

- début de carrière : 2 169.62 €
- après 2 ans : 2 436.73 €
- dernier échelon de la classe normale : 3 865.97 €
- dernier échelon de la hors classe : 4 976.55 €

(prise en compte des activités scientifiques ou pédagogiques contractuelles précédant le recrutement en tant que MCF)

MCF en informatique... pour toujours ?

- Poste de fonctionnaire titulaire
- Concours de professeur des universités en informatique
- Possibilité de concourir à un poste de Directeur de Recherche (cf. présentation suivante)

Comment devenir MCF ?

- Dès l'obtention du doctorat, le candidat doit d'abord être **qualifié aux fonctions de maître de conférences** par une section du Conseil National des Universités (CNU).
- Une fois la qualification obtenue, il peut se présenter aux **concours de recrutement** ouverts par emploi dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche.
 - Première étape : l'inscription sur la liste nationale de **qualification**.
 - Seconde étape : les **concours** par établissement

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22657/maitres-de-conferences.html#concours>

Maître de conférences (MCF) en informatique

1. Métier

2. Qualification

3. Concours

Qualification aux fonctions de maître de conférences en informatique

- Demandée à la section 27 (informatique) du CNU



La qualification n'est PAS une formalité

- Qualification valable 4 ans
- Les conditions et la forme de la demande d'inscription sur la liste de qualification sont précisées dans l'arrêté du 05 juillet 2017 (ESRH1719389A)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035329587&dateTexte=20180517>

Conseil National des Universités

- Instance consultative et décisionnaire
 - 57 sections pour l'ensemble des 49 500 enseignants-chercheurs
 - 3500 enseignants-chercheurs relèvent de la section 27
- Membres du CNU section 27 : 48 binômes titulaires/suppléants
 - 2/3 élus, 1/3 nommés
 - Mandat de 4 ans
- Missions :
 - Qualifications aux fonctions de MCF et Professeur des universités
 - Attribution d'une partie des semestres de Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)
 - Attribution de 50% des avancements de grade (« promotions »)
 - Avis sur les demandes de Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)
 - Procédure de suivi de carrière des enseignants-chercheurs

La CP-CNU
Suivi de carrière
Informations 2018
2017 EC VagueC
Informations 2017
Informations 2012-16
Réflexions 2012
Qualifications
Calendrier 2019
Notes aux candidats
Pour les doctorants
Session 2018
Session 2017
Session 2016
Session 2015
Session 2014
Session 2013
Session 2012
Promotions
Note aux candidats
Session 2017

à destination des
doctorants en
informatique

8 mars 2018

CNU 27

- Rôles du CNU
- La section 27 (Informatique) du CNU
- Le processus de qualification
- Se préparer à un métier

Annick MONTANVERT
Présidente CNU 27

Professeur 27°
UGA (IUT2 – UPMF)
Grenoble



t. 1

Demande de qualification en section 27

- L'ancrage en informatique est essentiel
- Démontrer son aptitude à exercer le métier d'enseignant-chercheur en informatique
 - Doctorat en informatique
 - Composition du jury de thèse
 - Enseignement de l'informatique (quand c'est possible)
 - Publications en informatique
 - Viser la qualité et non la quantité
 - Au moins une publication dans une conférence ou une revue internationale de bon niveau en informatique

Demande de qualification : 2 étapes



- Pré-inscription sur Galaxie/Antares **OBLIGATOIRE**
 - 6 sept. 2018 à **10h** au 24 oct. 2018 à **16h**
 - **Vérifier les dates chaque année !**
 - Pour l'affectation des rapporteurs

- Dépôt du dossier sur Galaxie

- Mardi 18 déc. 2018 à **16h**
- Dossier 100% dématérialisé
- Attention de fournir **TOUTES** les pièces demandées
 - **ANTICIPER** les délais nécessaires



GALAXIE

DES PERSONNELS DU SUPÉRIEUR



Vous êtes ici : [Accueil GALAXIE des personnels du supérieur/Qualification/Qualification de droit commun](#)

GALAXIE DES PERSONNELS DU SUPÉRIEUR

- ▶ Qualification 
- ▶ Recrutement
- ▶ Avancement de grade
- ▶ CRCT
- ▶ PEDR
- ▶ Suivi de carrière
- ▶ Calendriers

POSTES OFFERTS

- ▶ Postes publiés dans GALAXIE
- ▶ Autres postes dans le supérieur

- Autres ministères >
- Postes européens >



- Questions/Réponses
- Guides d'utilisation
- Contact

QUALIFICATION DE DROIT COMMUN

La qualification est une étape nécessaire pour être éligible à une candidature aux corps de professeurs des universités et de maîtres de conférences (hors PU-PH).

Pour se connecter à l'application, vous devez cliquer sur le lien "Accès Qualification" dans le Domaine applicatif de GALAXIE (en haut, à droite de l'écran)

Calendrier 2019

Calendrier de la campagne de qualification 2019

La phase de dépôt des candidatures est clôturée.

Les candidats ont jusqu'au mardi 18 décembre 2018, 16 heures (heure de Paris) pour transmettre l'ensemble des pièces constitutives de leur dossier (pièces obligatoires et pièces complémentaires).

CONNEXION AU DOMAINE APPLICATIF DE GALAXIE

- ▶ Accès qualification
- ▶ Mentions légales

A CONSULTER

- ▶ Arrêté du 11 juillet 2018 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités
- ▶ Arrêté du 11 juillet 2018 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle ou de professeur du Muséum national d'histoire naturelle

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

Contenu du dossier de qualification MCF

- Copie du diplôme de doctorat (ou attestation provisoire de réussite)
+ sa traduction en français, le cas échéant
- Procès-verbal de soutenance (comprenant le rapport de soutenance + liste des membres du jury et signatures)
+ sa traduction en français, le cas échéant
- Rapports de pré-soutenance de doctorat
- CV comprenant :
 - Cursus de formation, diplômes, parcours professionnel et fonctions occupées
 - Exposé des activités d'enseignement en informatique, motivations
 - Exposé des thèmes et activités de recherche en informatique et des résultats
 - Exposé (éventuel) des charges collectives assumées
 - Liste (ordonnée) des publications
 - Conseillé : attestations et description des tâches effectuées par des responsables (recherche et enseignement)
- Au moins 1 exemplaire de travaux ou de publications (3 maximum)

La CP-CNU
Suivi de carrière
Informations 2018
2017 EC VagueC
Informations 2017
Informations 2012-16
Réflexions 2012
Qualifications
Calendrier 2019
Notes aux candidats
Pour les doctorants
Session 2018
Session 2017
Session 2016
Session 2015
Session 2014
Session 2013
Session 2012
Promotions
Note aux candidats
Session 2017

Notes aux candidats à la qualification (MC ou PR)

Section 27 - Informatique - Campagne 2019

Préambules

- **Attention : Depuis la campagne 2018, la procédure de qualification est entièrement dématérialisée. Les candidats doivent déposer toutes les pièces de leur dossier dans un espace personnel dédié dans l'application Galaxie. Aucun envoi sous forme postale ou électronique ne pourra remplacer les éléments (numérisés et déposés dans Galaxie) du dossier.**
La procédure continue à se dérouler en deux temps :
 - déclaration de la candidature sous Galaxie/Antares (avant le mercredi 24 octobre 2018 à 16h) (ouverture le 6 septembre 2018)
 - transmission de tous les éléments du dossier sous Galaxie (avant le mardi 18 décembre 2018 à 16h).Il est bien évidemment recommandé de ne pas attendre ces dates limites pour renseigner et valider successivement la déclaration de candidature puis le dépôt des pièces du dossier.
Les informations générales et les textes officiels à propos de la qualification et de sa dématérialisation doivent être consultés via le portail Galaxie (dans la rubrique qualification) à l'adresse :
 - <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>
- **Pour les postes d'enseignants-chercheurs relevant d'un autre type de concours, les critères et les recommandations sont identiques à ceux décrits dans ces rubriques ; seuls peuvent varier les calendriers, les pièces du dossier, le mode de transmission du dossier, etc pour lesquels les candidats se référeront aux textes officiels dont relèvent lesdits postes.**
La qualification (aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités) est, dans la grande majorité des recrutements des enseignants-chercheurs, nécessaire pour être candidat aux concours ouverts par les établissements. La qualification est alors examinée par le CNU.
Certains articles particuliers, dont relèvent quelques recrutements, induisent que la qualification est examinée par une instance nationale *ad hoc* (distincte d'une section CNU) (par exemple recrutement **PR article 46.5°**) ou qu'un avis (et non une qualification) est donné par le CNU une fois les classements des candidats effectués par les établissements (par exemple recrutement **PR article 46.3°**).
En section 27 du CNU, quasiment tous les recrutements sont effectués dans le cadre des qualifications accordées lors des campagnes de qualification par la section. Aussi, les éléments de description fournis ici concernent plus particulièrement cette campagne annuelle d'inscription sur les listes de qualification, mais ils s'appliquent aussi aux autres types de concours de recrutement.

Résultats qualification 2018 – section 27

- 693 pré-inscriptions
 - 103 dossiers non complétés
 - **24 irrecevables**
- **566 dossiers traités**
 - **30 hors section**
 - **382 qualifiés (71,3 %)**
 - **154 non qualifiés (28,7 %)**
- 30% de candidates
 - Même proportion qualifiées/non qualifiées
- 552 premières demandes
 - 337 néo-doctorants (263 traités)
- 40 inscrits après un refus en 2017 (18 qualifiés)
- 32 demandes de requalification

Maître de conférences (MCF) en informatique

1. Métier

2. Qualification

3. Concours

GALAXIE

DES PERSONNELS DU SUPÉRIEUR



Vous êtes ici : [Accueil GALAXIE des personnels du supérieur/Recrutement](#)

GALAXIE DES PERSONNELS DU SUPÉRIEUR

- ▶ Qualification
- ▶ **Recrutement**
- ▶ Avancement de grade
- ▶ CRCT
- ▶ PEDR
- ▶ Suivi de carrière
- ▶ Calendriers

POSTES OFFERTS

- ▶ Postes publiés dans GALAXIE
- ▶ Autres postes dans le supérieur
- Autres ministères >
- Postes européens >



- Questions/Réponses
- Guides d'utilisation
- Contact

RECRUTEMENT

Le recrutement dans GALAXIE concerne plusieurs corps de l'enseignement supérieur. A chaque corps, une application dédiée et des informations adaptées. Pour y accéder, veuillez cliquer sur l'item souhaité.

- ▶ Enseignants-chercheurs (FIDIS / ANTEE)
- ▶ Postes ouverts au titre du 46.5°
- ▶ Postes ouverts au titre du 46-1
- ▶ A.T.E.R (ALTAÏR)
- ▶ PRAG/PRCE/PEPS/PLP (VEGA)
- ▶ Astronomes, Astronomes-adjoints, Physiciens et Physiciens-adjoints

CONNEXION AU DOMAINE APPLICATIF DE GALAXIE

- ▶ Accès recrutement
- ▶ Mentions légales

DOCUMENTATION

- ▶ Fiche métier professeur des universités
- ▶ Fiche métier maître de conférences
- ▶ Comment devient-on enseignant-chercheur (document en cours de réactualisation)
- ▶ Comparaison des carrières des enseignants-chercheurs de pays étrangers

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement.htm

Les articles mentionnés dans les fiches de postes publiés dans GALAXIE font référence au décret n°84-431 du 6 juin 1984 dans lequel sont indiquées les conditions pour postuler.

Concours de recrutement MCF

via Galaxie

- Campagne de recrutement « synchronisée »
 - Attention aux échéances du calendrier !
- + quelques offres publiées au fil de l'eau
 - Beaucoup moins nombreuses

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

Calendrier de la campagne de recrutement « synchronisée » 2019

Ouverture de l'enregistrement des candidatures aux postes sur l'application GALAXIE.	21 février 2019, 10 heures, heure de Paris
Clôture de l'enregistrement des candidatures aux postes sur l'application GALAXIE.	26 mars 2019, 16 heures, heure de Paris
Date et heure limite d' envoi des documents papier aux établissements (cachet de la poste faisant foi) ou dépôt des documents dématérialisés sur les plateformes des établissements prévues à cet effet.	28 mars 2019, 16 heures, heure de Paris
Ouverture du module de GALAXIE permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation.	6 juin 2019, 10 heures, heure de Paris
Date limite de saisie des vœux d'affectation des candidats sur l'application GALAXIE.	13 juin 2019, 16 heures, heure de Paris
Publication des résultats sur l'application GALAXIE.	17 juin 2019

Pièces à fournir (1^{er} concours)

Arrêté du 13 février 2015 relatif aux maîtres de conférences

- la déclaration de candidature imprimée depuis Galaxie, datée, avec la signature du candidat ;
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession d'un doctorat ;
- un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés s'il est convoqué pour l'audition ;
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030337354&fastPos=1&fastReqId=1358245093&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

[Accueil](#) > [Ressources humaines](#) > [Concours, emploi et carrières](#) > [Personnel enseignant du supérieur et chercheurs](#) > [Les enseignants-chercheurs](#)

LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Personnels enseignants du supérieur : bilans et statistiques



Études statistiques concernant les personnels enseignants de l'enseignement supérieur.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

-  Bilan social 2017 de l'enseignement supérieur
-  Rapport de situation comparée 2017
-  Note DGRH n°8 octobre 2018 : année universitaire 2016-2017
-  Bilan provisoire - Qualification 2018
-  Note DGRH n°7 septembre 2018 - Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2017
-  Note DGRH n°6 septembre 2018 - Campagne de recrutement et d'affectation 2017 MCF et PR

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html>

Campagne 2017 de recrutement des maîtres de conférences – section 27

- 74 postes publiés
- 2667 candidatures
- 602 candidats (27,2 % de femmes)
 - 36 candidatures / poste
- 73 postes pourvus (98,6 %)
(66 au concours, 5 en mutation, 2 en détachement)
- N^{bre} de recrutés / n^{bre} de candidats : 12,1 %
(toutes sections confondues : 13,2 %)
- 27,2 % de femmes candidates
- 26 % de femmes recrutées

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html>

Maître de conférences (MCF) en informatique

1. Métier

2. Qualification

3. Concours

4. Avant le concours ?

Que faire entre le doctorat et le concours de MCF ?

Pour acquérir / renforcer une expérience
d'enseignement :

Contrat d'Attaché Temporaire d'Enseignement
et de Recherche (ATER)



- Temps complet (192h eq. TD) ou mi-temps (96h)

- Certains postes ne sont pas publiés sur Galaxie/ALTAÏR

(maintenir une activité de publication)

Que faire entre le doctorat et le concours de MCF ?

Pour approfondir / diffuser ses résultats de
recherche / développer de nouveaux thèmes de
recherche :

Contrat de Chercheur post-doctorant

(envisager des vacations d'enseignement)

Merci pour votre attention !

Bon choix de carrière ;)